

Monsieur le Président
Clubs de Départemental 1

OBJET : statut obligation éducateurs en Départemental 1 saison 2025/2026.

Vesoul, le 21 août 2025

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous pour rappel le statut obligation éducateurs en Départemental 1 pour la saison 2025/2026, validé par le Comité Directeur du 18 août 2025 :

OBLIGATIONS EDUCATEURS EN DEPARTEMENTAL 1 :

- *Licence Educateur Fédéral avec minimum CFF3 certifié ou Certificat Fédéral Initiateur seniors certifié*
- *Application d'une sanction financière si non-respect de l'obligation.*
- *Sanction sportive : « néant ».*
- *Objectif : répondre progressivement à cette préconisation, un plus pour la structuration de nos clubs.*

Application : saison 2019/2020.

A cet égard, nous demandons à chaque club du niveau départemental 1 de bien vouloir nous adresser l'identité de l'éducateur responsable de l'équipe concernée de votre club à l'aide du coupon ci-dessous **avant le 17 septembre 2025**

Les clubs qui s'engagent à faire participer leur responsable d'équipe aux formations ci-dessous ne seront pas amendés.

Nous vous rappelons qu'en cas de manquement, votre club s'expose à l'amende financière de 20€ pour chaque rencontre concernée à compter de la journée du 20-21 septembre 2025.

Par ailleurs, afin de permettre aux clubs d'être en conformité avec ces dispositions, une formation est programmée :

Formation Certificats Fédéraux Initiateur Seniors

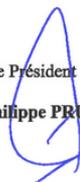
- Vendredi 7 novembre et vendredi 14 novembre 2025 au siège du District à Vesoul.
- Date certification non connue à ce jour (voir prochainement site internet LBFC)

Nous incitons les clubs ne disposant pas à ce jour d'un éducateur possédant ces diplômes de bien vouloir inscrire les intéressés à cette formation.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre écoute,

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations sportives.

Le Président du District
Philippe PRUDHON



Copies :

Bureau du District/Directeur Administratif.

COUPON REPONSE EDUCATEUR DEPARTEMENTAL 1 SAISON 2025/2026

A RETOURNER AU SECRETARIAT DU DISTRICT AVANT LE 17 SEPTEMBRE 2025

CLUB :

EDUCATEUR RESPONSABLE EQUIPE DEPARTEMENTAL 1 :

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE LICENCE :

NIVEAU DE DIPLOME :